

## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2006 DE LA FFE

Lycée hôtelier Auffray de Clichy

Paris, le 21 janvier 2006

Ce jour, samedi 21 janvier 2006, l'assemblée générale de la Fédération Française des Échecs est réunie dans le grand amphithéâtre du Lycée hôtelier Auffray de Clichy sur convocation de son président Jean-Claude Moingt.

L'ordre du jour est celui qui a été envoyé avec la convocation.

### VÉRIFICATION DES POUVOIRS

De 13 heures à 14 h 45, les délégués sont appelés à faire valider les pouvoirs qui doivent leur permettre de voter. 97 délégués sont présents, représentant 318 clubs sur 930, avec 947 voix sur 1850. Cette Assemblée n'ayant pas à voter de modification des Statuts, il n'y a pas de quorum imposé et elle peut normalement délibérer.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président Jean-Claude Moingt ouvre la séance à 14 h 51. Il présente ses vœux pour 2006 à l'Assemblée en souhaitant que la Fédération Française des Échecs, qui a un fort potentiel, persévère dans sa progression parmi l'élite des sports français.

Il remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette réunion annuelle, en particulier M. Vast, proviseur du lycée, le club de Clichy, M. Gilles Catoire, Maire de Clichy et sa Municipalité.

Il annonce d'emblée que le Championnat de France 2006 aura lieu à Besançon, comme en 1999, du 13 au 26 août 2006, dans le parc des expositions Micropolis. Il laisse Pascal Lazare, organisateur du Championnat de Chartres, présenter le projet. Quant aux villes qui accueilleront le Championnat en 2007 et 2008, des dossiers sont déjà en cours de constitution.

Les tournois se tiendront tous dans un même lieu et le Championnat sera organisé en partenariat avec les collectivités territoriales et certains partenaires privés.

### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JANVIER 2005

La fin de l'avant-dernier paragraphe de la page 1 est modifiée comme suit : "Après plusieurs allers-retours une dernière version a été déposée au Ministère le 18 janvier 2005".

Jean-Claude Moingt fait remarquer que la convention d'objectifs a été remise dans les délais et que la FFE a reçu les félicitations du Ministère.

Vote : 931 pour, 16 abstentions.

### PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JANVIER 2005

Ce procès-verbal est adopté tel quel par 941 voix pour et 6 abstentions.

## RAPPORT MORAL

Le Président Jean-Claude Moingt présente Jean-Christophe Lapouble, spécialiste du Droit du Sport, qui s'est proposé pour aider la FFE à devenir fédération délégataire. Il précise qu'actuellement, à cause de la filière disciplinaire notamment, la FFE ne possède pas encore la culture sportive suffisante et qu'il faut améliorer notre comportement.

Il se déclare satisfait de la diminution drastique des dettes des clubs et félicite Jean BOGGIO d'avoir réalisé cette tâche difficile. Il espère que le niveau retombera encore l'an prochain pour approcher la valeur zéro.

Il répond ensuite aux questions émanant de la salle.

- Répondant à une première question de Michel Boissezon sur le nouvel "Echec et Mat", devenu trimestriel, il n'a jamais caché son intention d'en changer le contenu. Un audit a montré que bien des choses n'allaient pas. L'avocate de la Fédération, Marie-Véronique Lumeau, précise les risques financiers que faisait courir la situation antérieure, auxquels s'ajouterait aujourd'hui la suppression de la Commission Paritaire, suppression due à une négligence ancienne. Léo Battesti, chargé de la Communication, met en exergue le souhait pour la FFE de développer le jeu d'échecs en insistant sur sa valeur éducative. Le nouvel "Echec et Mat" est un formidable levier de communication pour le partenariat. D'autres actions ont été entreprises dans le même but : la diffusion à 50 000 exemplaires des Règles du Jeu, la réalisation d'une plaquette en couleurs, le diffusion d'un encart tiré à part, la rédaction d'un manuel du formateur en 32 leçons, déjà acheté par plus de 600 formateurs, une lettre d'information (newsletter) dont le nombre d'abonnés atteint les 2 000, téléchargeable sur le site fédéral. Le site fédéral a été enrichi mais on peut encore faire beaucoup mieux.
- Jean-Claude Moingt affirme le devoir de la Fédération d'informer tous les licenciés par un système équitable, ce qui n'était pas le cas auparavant, dans la mesure où seuls les abonnés à Echec et Mat recevaient cette information.
- Sur la politique de communication, Francis Delboë applaudit cette politique impulsée par Léo Battesti, mais conteste certaines conclusions de l'audit sur la vente en kiosque qu'il considérait comme bénéficiaire, ainsi que la répartition comptable des salaires du personnel du siège à telle ou telle tâche de communication.
- Jean-Claude Moingt rappelle qu'il souhaite rassembler pour construire l'avenir. Le travail est réalisé en équipe, et pas seulement par Léo Battesti.
- Jean-Paul Touzé approuve en disant que ce qui est important ce n'est pas le passé, mais que l'équipe actuelle est légitime et applique un programme. Sur la communication, il déclare avoir des choses sévères à dire, mais il les dira en particulier à Léo Battesti.
- Jean Bertrand intervient pour exprimer son désaccord sur le montant annoncé des sommes générées par la publicité, ainsi que sur la partie financière de l'audit, pour laquelle il se dit outré que l'auditeur n'ait même pas pris contact avec lui, ancien Président et ancien Trésorier de la FFE.
- Xavier Legrand-Ferronnière rappelle que son audit avait trois volets : la revue, la boutique et l'édition. La photo était honnête. Trois scénarios ont été proposés, faisant suite à l'observation d'une accumulation de problèmes. Cependant, rien de négatif n'a été observé sur le fonctionnement. L'annulation du droit à la Commission Paritaire a été le résultat d'une négligence.
- Jean-Paul Touzé, qui avait fait à la FFE un procès qu'il a perdu sur la pratique qu'il considérait comme "malsaine" concernant la revue proposée aux licenciés sur abonnement, affirme que le prix demandé était bien inférieur à son prix de revient (du simple au quadruple).
- Jean-Claude Moingt a consulté Marie-Véronique Lumeau sur sa responsabilité pénale compte tenu des risques potentiels présentés par la revue.

- Marie-Véronique Lumeau rappelle les avantages de la Commission Paritaire : la TVA à 2,10%, la récupération de la TVA et la réduction des frais d'expédition. En contrepartie, la revue doit être conforme à "l'intérêt public". Or la cloison entre la licence et l'abonnement n'était pas étanche, et la vente à perte pouvait fausser la concurrence dans le secteur de l'édition.
- Francis DELBOE avoue qu'il y a eu des négligences, mais pas d'action délibérée pouvant mettre en péril la Fédération.
- De son côté, Jacques Maillard déplore vivement la disparition d'Echec et Mat dans son ancienne version, regrette l'argumentation de l'audit qu'il conteste, et souhaite que la nouvelle revue porte un autre nom "par respect pour celui qui l'a créée".
- Pour répondre à une deuxième question de Michel Boissezon, le mettant en cause sur la déclaration que le Maire-Adjoint délégué aux Sports de Montpellier n'avait pas connaissance de l'existence dans sa ville du Siège de la FFE, Laurent Vérat rappelle simplement les propos de M. Vignal à Bordeaux, déclarant ne pas être au courant. Il affirme également ne jamais avoir dicté à l'auditeur la conduite à tenir pendant l'audit.
- Enfin, une troisième question de Michel Boissezon concerne la Commission de Discipline, en particulier le fait que ses décisions n'ont plus figuré sur le site fédéral depuis le 13 février 2005, et que l'action de la Commission a été suspendue par décision du Comité Directeur d'octobre 2005.
- Jean-Claude Moingt rappelle que la filière disciplinaire est indépendante du pouvoir exécutif et doit le rester. Il appartenait aux Présidents de la CDF et de la CAEF de demander la publication sur le site fédéral. Il rappelle que les délais ont rarement été respectés, et que la réunion de conciliation du 21 décembre 2005 a conclu que les décisions prises hors délais devaient être cassées.
- Philippe Thomas, Président de la CDF, indique que pour les huit dossiers étudiés à Vitry, à Chartres et à Clichy en 2005, il en avait envoyé les décisions pour le site fédéral, mais que l'appel étant suspensif, cette publication avait été logiquement différée. Il insiste sur le fait que la Commission filtre (la CADE) prévue dans les nouveaux textes soumis au vote, doit filtrer les plaintes reçues.
- Bernard Papet, instructeur fédéral, constate que les délais ont été fixés et votés en octobre 2004, donnant à tout licencié la possibilité d'engager des poursuites. Il propose d'annuler toutes les procédures engagées en 2005 et illégalement traitées.
- Jacques Lambert déplore qu'il n'existe pas de Directeur Disciplinaire, mais des Commissions régionales et nationale indépendantes les unes des autres.
- Jean-Christophe Lapouble intervient alors pour dire que la FFE est la seule fédération sportive qui autorise un licencié à porter plainte directement. Cette particularité a engendré les dysfonctionnements que l'on sait, dans la mesure où chacun pouvait se permettre d'émettre plusieurs plaintes qui allaient saturer les Commissions Disciplinaires et entraîner des délais déraisonnables. Il est indispensable de changer les statuts pour se conformer aux statuts-types ministériels. Il faudra bien distinguer trois types de sanctions relatives soit au dopage, soit à la sportivité, soit à la discipline. Cependant, on ne peut pas évacuer les plaintes déposées en 2005. Une Assemblée Générale Extraordinaire devrait pouvoir être organisée pendant le Championnat de France de Besançon.

## **RAPPORT TECHNIQUE**

Les modalités de sélection des deux équipes de France sont rappelées : ces sélections sont de la responsabilité des deux sélectionneurs nationaux, Pavel Tregubov pour les hommes, Christine Flear pour les femmes.

Les invitations aux tournois fermés sont de la responsabilité de Laurent Vérat, Directeur Général.

À Jean-Paul Touzé qui demande ce qui est fait si les joueurs de haut niveau refusent une sélection, Laurent Vérat répond qu'un contrat va être mis en place pour le groupe des pré-sélectionnés.

## **RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**

Ce rapport ne soulève pas de questions.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNES**

Il est observé que les informations sportives sur les Nationales jeunes ne figurent pas dans Échec et Mat. Il est répondu qu'en effet c'est un oubli, de même que dans le règlement des Interclubs pour les grands clubs l'obligation d'avoir une équipe en Nationale jeunes a disparu. Il y sera remédié.

Une question sur l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse) permet de préciser que dans le cadre des échanges franco-allemands de jeunes, l'OFAJ apporte des subventions, y compris dans beaucoup d'autres domaines que les échecs et les autres sports.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

- Des affichettes ont été créées à destination des établissements scolaires. Échec et Mat va être envoyé aux recteurs et aux inspections d'académie.
- Dans les compétitions scolaires, actuellement, il n'est pas exigé des possesseurs de licences USEP ou UNSS d'avoir aussi la licence de la FFE.
- Un débat sur les Échecs en milieu scolaire est en préparation, afin d'examiner les relations qui devraient être normalisées entre la FFE, l'USEP et l'UNSS.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION FÉMININE**

Le pourcentage de féminines atteint 21% du total des licenciés, toutes catégories confondues. Il y a cependant un problème d'accueil des féminines adultes dans les clubs, car elles s'y trouvent en infime minorité et hésitent à persévérer.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDICALE**

La question du dopage permet au docteur Thierry BARBIER de rappeler que la liste des médicaments interdits est identique pour tous les sports : en particulier, les diurétiques sont interdits. Les joueurs qui prennent des médicaments figurant sur cette liste, par exemple contre l'hypertension, doivent avoir avec eux une ordonnance médicale où ces médicaments doivent figurer.

Henri Creston signale que la Ligue du Lyonnais s'intéresse à l'accueil des handicapés et finance une action dans laquelle des jeux d'échecs pour aveugles ou mal voyants sont achetés et mis à disposition des clubs dans le besoin. Le fonds d'aide aux projets coopère à cette action.

## **VOTE SUR LE RAPPORT MORAL ET LES RAPPORTS QUI S'Y RATTACHENT**

Pour : 879, abstentions : 54, contre : 14.

## **RAPPORT FINANCIER**

Le Président, le Trésorier puis le comptable, M. Jean-Georges Leneveu, donnent des explications sur les raisons du résultat de l'exercice, à savoir une perte d'exploitation de 88 206€.

M. Peltier, Commissaire aux Comptes, lit son rapport, en date du 20 décembre 2005 d'où il ressort qu'après les diligences qu'il a menées, il s'avère que les comptes qu'il a examinés sont sincères et il propose à l'Assemblée de les accepter comme tels.

Jean Bertrand s'inquiète qu'il n'y ait pas de comparatif entre le budget prévisionnel préparé sous sa présidence et sa réalisation. Il lui est répondu que cette comparaison n'aurait pas grand sens, puisque certains événements sportifs n'avaient pas été prévus dans le budget (Göteborg), que d'autres avaient été sous-estimés (Belfort) et qu'enfin le changement radical de politique (la communication) avait fait émerger des besoins et des recettes (partenariat) qui n'avaient pas été envisagés.

Jacques Maillard demande que les versements aux Ligues de la "part Ligue" soient mieux planifiés, car si certaines Ligues tardent à encaisser le chèque reçu, d'autres ont un réel besoin de ce financement.

### **LES TROPHÉES FFE POUR 2004-2005**

En accueillant l'adjointe aux Sports de la ville de Clichy, le Président Jean-Claude Moingt tient à la remercier pour l'aide qu'elle lui a apportée et l'invite à se joindre aux officiels qui remettent les trophées FFE pour 2004-2005. Le palmarès en est le suivant :

*Meilleure joueuse* : Almira Skripchenko.

*Meilleur joueur* : Etienne Bacrot.

*Meilleur espoir féminin* : Natacha Besmesbah.

*Meilleur espoir masculin* : Maxime Vachier-Lagrave.

*Meilleur club de Jeunes et meilleur club* : NAO Chess Club.

*Meilleure manifestation de la saison* : Corsican Circuit.

À son tour, la FFE est honorée du trophée du sport 2005 de la ville de Clichy.

### **BUDGET PRÉVISIONNEL**

Quelques civilités sont alors échangées entre le trésorier et quelques individualités de l'assistance, mais rien de bien grave, à en croire la devise de notre sport "Gens una sumus".

Une question est posée sur le montant prévisionnel des partenariats, qui passeraient de 7.600 € à 100.000 €, et sur sa réalisation à l'heure actuelle. Léo BATTESTI répond que les engagements s'élèvent déjà à 95 000 €, et que cet objectif de 100.000 € n'aura pas de mal à être dépassé.

Guy Fayolle demande ce qu'est l'investissement en infra-rouges. Il lui est répondu qu'il s'agit des casques loués pendant les compétitions, et au travers desquels les spectateurs peuvent entendre les commentaires des parties. La location de ces casques à des sociétés extérieures revient très cher, et comme la FFE développe les interventions de commentateurs, l'investissement est rentable.

Serge Weill dénonce avec véhémence le transfert du Siège à Paris, arguant que ce transfert n'était pas au programme du candidat Jean-Claude Moingt, et que le coût du Siège sera plus important qu'à l'heure actuelle. Un diaporama est alors diffusé sur écran, montrant les conditions offertes à la FFE à Montpellier.

À Thomas Lemoine, qui demande si l'accord avec Europe-Échecs a été reconduit, il est répondu que les huit pages réservées à la FFE ne coûtent que la rédaction et la préparation des textes.

**VOTE DU RAPPORT FINANCIER**

Pour : 731, Contre : 49, Abstentions : 167.

**VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL**

Pour : 888, Contre : 13, Abstentions : 46.

**PRÉSENTATION DU FUTUR SIÈGE ET CENTRE TECHNIQUE NATIONAL À ST-QUENTIN-EN-YVELINES**

Laurent Vérat commente un diaporama dans lequel figure l'environnement de la Commanderie des Templiers, ensemble de bâtiments dont une partie est proposée à la FFE pour installer son Siège Administratif et son Centre Technique National. Cette opportunité a été obtenue grâce à des contacts fructueux avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Région Ile-de-France, dans une atmosphère très consensuelle, bien que politiquement diversifiée.

Un aménagement "sur mesure" du bâtiment est en cours, pour un investissement estimé à plus de 500.000€, entièrement à la charge de la Communauté d'Agglomération. Il devrait se terminer vers l'été 2007, avec l'aval des Bâtiments de France. La mise à disposition de ces locaux prestigieux sera basée sur le coût du loyer actuellement payé à Montpellier. D'ici à la mi-2007, la Communauté d'Agglomération met à la disposition de la FFE, dès mars 2006, un vieux corps de ferme doté d'un mobilier adapté.

Les salariés de Montpellier ont été informés verbalement, et invités avec leurs conjoints le 2 décembre 2005 à une visite des lieux, ainsi que de l'environnement. Des offres d'accompagnement pour le logement et pour l'emploi des conjoints leur ont été faites, de même qu'une promesse d'augmentation de salaire de 30% et, pour ceux qui souhaiteraient rester à Montpellier, d'une aide pour retrouver un emploi. L'éventualité du télétravail a été exclue pour de nombreuses raisons, notamment la perte d'efficacité d'une si petite équipe.

**CONSTITUTION DE LA DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE DE GESTION**

La création d'un tel organe fait partie des recommandations du Ministère de tutelle, sans être une obligation. L'objectif est d'assurer la pérennité des clubs, par le respect des règles de gestion et de la transparence financière, de façon à répondre au mieux aux conditions permettant de devenir fédération délégataire. Les clubs du top 16 seraient les premiers bénéficiaires des conseils de cette Direction.

Vote : unanimité pour cette création, ainsi que pour la nomination comme membres de la Direction de Vincent Ayrat, Pierre-Alexandre Jouhaud et de Mario Bellardello.

**ÉLECTION DE L'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL, suite à la démission de Bernard Papet**

La proposition d'élire Louis Risacher au poste d'instructeur est adoptée à l'unanimité.

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, DU RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE, DE L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT DE LA DNA ET DU RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

Le groupe de travail, composé de Vincent Ayrat, Bernard Papet, Jean Peyrin et Charles-Henri Rouah, sous la responsabilité du Secrétaire Général, Jean Boggio, a rédigé les documents soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Bernard Papet résume les grandes options qui ont conduit au texte soumis : prise en compte des décrets de 2003 puis de 2004 (ce dernier étant plus autoritaire que le premier), choix du Comité Directeur pour engager les poursuites, et pour nommer les membres des Commissions. La responsabilité dévolue au Comité Directeur pour nommer les Commissions et les instructeurs a pour raison première la pérennité de l'institution ; c'est ainsi que la plupart des fédérations ont organisé leur règlement disciplinaire. Il est à noter que les notions de plainte et de plaignant ont complètement disparu du règlement disciplinaire type.

Répondant à deux interventions destinées à améliorer les textes, le mot "sanction" est remplacé par le mot "suspension" en ligne 5 du dernier alinéa du 33.2 du Règlement Intérieur de la DNA, et, dans la section 3 du Règlement Intérieur de la FFE, à trois reprises, il faut ajouter après "loi de 1901" le terme de phrase "ou inscrites selon la loi locale dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle".

Ces quatre textes sont adoptés par 831 voix Pour, 44 voix Contre et 72 abstentions.

Les membres de la CADE, "commission tampon" sont élus à l'unanimité. Il s'agit de Jean Peyrin, Bernard Papet et Pierre Nolot.

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

Une Assemblée générale Extraordinaire est prévue pour la période du Championnat de France, à Besançon, afin de modifier les statuts de la FFE.

La séance est levée à 21 heures. Elle est suivie d'un buffet festif réunissant les participants à l'Assemblée générale.